

Lycée
Roger
Claustres



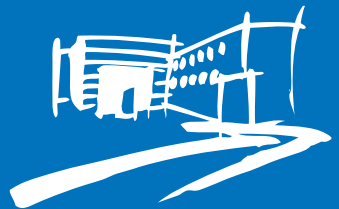
Aéronautique

A

Technicien(ne) en
Chaudronnerie
Aéronautique
et Spatiale

TCAS

**CERTIFICAT DE
SPECIALISATION**



Certificat de Spécialisation

Technicien(ne) en Chaudronnerie Aéronautique et Spatiale

Le TCAS contribue à la réalisation et à la maintenance dans les domaines de l'aéronautique et du spatial : avions, hélicoptères, lanceurs, satellites...

Ce métier s'exerce chez les constructeurs et équipementiers de l'aéronautique et du spatial, les entreprises de maintenance aéronautique, les ateliers industriels aéronautiques (AIA) et les compagnies aériennes.

Secteur d'activité

Il met en forme des pièces souvent complexes réalisées à partir de tôles fines, de profilés ou de tubes. Il intervient également dans le montage, l'ajustage, l'assemblage, la réparation de structures d'aéronefs.

Conditions d'admission

10 places, après un Bac Pro aérostructure, chaudronnerie industrielle ou carrosserie.

Durée : 1 an

Formation au lycée

Contenu essentiellement professionnel.

Période de formation en milieu professionnel

12 semaines de formation en entreprise.

Formation initiale

Formation apprentissage

Contact
et renseignement :

127, rue Docteur Hospital
63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 19 21 00

Mail. ce.0630022G@ac-clermont.fr

<http://lycee-roger-claustres.fr>

AÉRONAUTIQUE

Secteur d'activité

Le technicien(ne) exerce dans des entreprises de maintenance aéronautique. Suivant la taille de l'entreprise, il exerce ses activités soit de façon autonome, soit sous l'autorité d'un responsable.

Conditions d'admission

10 places par option, après un Bac Pro aéronautique (Mécanicien Systèmes ou Avionique).

Les spécialités

Le lycée est agréé Part 147. Les élèves bénéficient d'un parcours conforme aux normes européennes, licence Part 66.

amt

B1.1 : AMT Avions à Moteur à Turbine.

Le technicien(ne) effectue la maintenance sur les systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et électriques des avions à moteur à turbine.

av

B2 : Avionique

Le technicien(ne) avionique travaille sur les équipements et liaisons électriques, électroniques, optiques et informatiques embarqués des aéronefs.

hmt

B1.3 : HMT Hélicoptère à Moteur à Turbine.

Le technicien(ne) effectue la maintenance sur les systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et électriques des hélicoptères à moteur à turbine.

Durée : 1 an

Formation au lycée

Licences délivrées par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ; conditions de délivrance : réussite aux examens et expérience professionnelle.

Période de formation en milieu professionnel

14 semaines de formation en entreprise.

Formation initiale

Formation apprentissage



Lycée professionnel Roger Clavi
Clermont-Ferrand



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

